



Paternité, grossesse et séparation

Par Visiteur

Ma compagne vient de me quitter depuis une semaine; elle est enceinte d'un enfant que nous avons voulu ensemble, et a décidé, alors qu'elle a franchi le délai légal français de l'avortement (l'enfant a été conçu le 14/02/2010), d'aller se faire avorter en angleterre.

j aime et je veux garder mon enfant, quels sont mes recours pour empecher cet avortement?

Par Visiteur

Cher monsieur,

ma compagne vient de me quitter depuis une semaine; elle est enceinte d'un enfant que nous avons voulu ensemble, et a décidé, alors qu'elle a franchi le délai légal français de l'avortement (l'enfant a été conçu le 14/02/2010), d'aller se faire avorter en angleterre.

j aime et je veux garder mon enfant, quels sont mes recours pour empecher cet avortement?

Je suis désolé mais il existe aujourd'hui, une principe juridique dégagé par la Convention européenne des droits de l'Homme qui met en place, sous certaines réserves, un véritable droit pour la femme à disposer de son corps.

Que pour autant que l'enfant n'est pas encore nait, le père ne dispose d'aucun droit.

Il n'existe donc juridiquement aucun moyen pour empêcher votre ex à se faire avorter à l'étranger.

Très cordialement.